

VILLE DE BRIGNAIS

# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

• CCAS •



**CCAS**

Hôtel de Ville

28, rue général de Gaulle

69530 Brignais

Tél. : 04 78 05 62 28

[ccas@mairie-brignais.fr](mailto:ccas@mairie-brignais.fr)



Le centre communal d'action sociale (CCAS) coordonne une action générale de prévention et de développement social sur le territoire de la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

L'aide sociale, les seniors ou encore le handicap, les domaines d'intervention du CCAS et de l'Action sociale touchent chacun d'entre nous, à tout âge et dans toutes les situations. Le CCAS de la Ville de Brignais vient en aide aux publics en difficultés mais également aux aidants. Il propose des services qui vont au-delà de ses missions obligatoires. Il s'engage au quotidien pour les habitants et agit en fonction du contexte économique et politique pour apporter son aide à ceux qui en ont besoin.



## ACTION SOCIALE

### Accueil & accompagnement du public

Renseignements sur les dispositifs existants et orientation vers les services, partenaires ou associations compétents.

### Aides sociales

Le CCAS vous accompagne pour l'instruction des dossiers d'aide sociale hébergement pour les personnes âgées et handicapées afin de pouvoir bénéficier de financement pour l'hébergement en EHPAD ou en Foyer.

Attribution de secours financiers ponctuels pour accompagner les personnes en situation de précarité et distribution des aides alimentaires sur présentation d'une fiche de liaison d'un travailleur social.



### Domiciliation

La domiciliation permet aux personnes sans domicile stable, en habitat mobile ou précaire, d'avoir une adresse administrative pour recevoir du courrier et faire valoir leurs droits civils, civiques et sociaux. Pour cela, vous devez justifier d'un lien avec la commune de Brignais.



### Logements d'urgence

Le CCAS dispose de 2 logements d'urgence destinés aux personnes/familles sans solutions d'hébergement (SDF, personnes victimes de violences conjugales...).

### Logements en mauvais état (insalubre, non-décent...)

Accompagnement des personnes qui rencontrent des difficultés avec leur propriétaire/bailleur pour la remise en état de leur logement. Les personnes doivent au préalable avoir alerté leur propriétaire/bailleur sur les désordres au sein du logement. Sans réponse de leur part, le CCAS peut intervenir.

### Mutuelle

Possibilité de souscrire une complémentaire santé mutualisée à moindre coût et accessible à tous.



## SENIORS

### Résidence autonomie « Les Arcades »

La résidence « Les Arcades », est un établissement non médicalisé pour personnes valides et autonomes âgées de plus de 65 ans.

*La Ville de Brignais a lancé une réflexion globale sur l'offre de logements seniors sur son territoire. L'objectif est d'offrir la possibilité aux seniors de choisir leur parcours résidentiel face à un risque de perte d'autonomie.*

### Animations seniors

- > **Repas des seniors** : offert chaque année aux Brignairots âgés de 75 ans et plus\*.
- > **Semaine bleue** : une semaine d'animations organisée début octobre pour valoriser la place des + de 65 ans dans la société.
- > **Colis de Noël** : offert chaque fin d'année Brignairots âgés de 80 ans et plus\*.

=> Mais aussi des ateliers thématiques organisés tout au long de l'année à destination des seniors âgés de 65 ans et plus\*.

### Portage de repas

Le CCAS propose un service de repas à domicile du lundi au samedi aux personnes âgées souffrantes ou isolées. L'inscription se fait à la résidence-autonomie « les Arcades » sur présentation d'un certificat médical.

### Navettes « senior »

Une navette gratuite adaptée aux personnes âgées et à mobilité réduite pour des déplacements uniquement sur le territoire de la commune.



\* sur inscription auprès du CCAS

## Prévention des risques canicule, grand froid et inondation

Mise en place d'un registre nominatif facultatif des personnes vulnérables. Ce dispositif permet une assistance immédiate en cas de déclenchement d'un plan d'urgence.

### Encombrants

Une collecte gratuite des encombrants est proposée tous les 2 mois pour les personnes handicapées et/ou âgées résidant sur la commune qui ne peuvent pas se rendre à la déchetterie et pour lesquelles leurs proches ne peuvent se substituer.



## HANDICAP

- **Accueil et accompagnement :** Écoute et renseignements sont offerts aux personnes en situation de handicap ou à leurs proches. Une réorientation vers les services adaptés à chaque situation est proposée. Une aide administrative à la réalisation de dossiers MDPH est possible.
- **Actions :** Tout au long de l'année des actions sont mises en place, elles ont pour but de sensibiliser le grand public, d'apporter des solutions concrètes aux personnes en situation de handicap ou bien encore de proposer du répit aux proches aidants.
- **Travail partenarial :** Développement du travail partenarial avec les structures institutionnelles et associatives à travers des projets communs, la sensibilisation des équipes et des formations pour le personnel encadrant avec le Centre de Ressources Autisme par exemple.



## FAIRE VIVRE LES VALEURS DE SOLIDARITÉ & DE PARTAGE

### Don & défiscalisation

Le CCAS fait appel aux dons des particuliers et des entreprises pour être soutenu dans ses actions orientées vers les publics fragiles ou défavorisés. En contrepartie, le donateur peut bénéficier de déductions fiscales prévues par la loi.

### Un don de soi...

Le CCAS cherche régulièrement des bénévoles pour assurer des missions (portage de repas, navette seniors...), vous avez un peu de temps à donner ? Faites-vous connaître !